

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014

## COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Séverine GIBOUDOT, Gérard MOUILLARD (pouvoir à Alain QUICLET)

### **1 ) Adhésion SICOPAL**

Le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Petite Montagne au SICOPAL.

### **2 ) Bail de location bassin maison de santé**

La répartition des surfaces attribuées aux professionnels de santé a fait l'objet d'une délibération en date du 22 mai dernier. Cette délibération était conforme à la répartition proposée par les professionnels de santé.

Pour autant, il a été demandé une modification des lots tels qu'ils ont été attribués à trois praticiens qui louent chacun 2 cabinets en propre, et un en commun. Trois baux seront ainsi rédigés au lieu de deux, avec un bail spécifique pour l'espace commun.

### **3 ) Admission en non valeur**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur la somme de 25,19 € TTC restant à payer sur une facture d'eau émise en 2013, les poursuites étant restées infructueuses.

### **4 ) Modification de facture**

Le Conseil Municipal décide d'annuler une facture d'eau émise en 2013 et de la rééditer en complétant le libellé par un prénom, afin de permettre les poursuites pour obtenir le règlement de cette facture.

### **5 ) Pouvoirs de police en matière de déchets ménagers**

Le Conseil Municipal décide que Monsieur le Maire de Voiteur doit conserver son pouvoir de police en matière de déchets ménagers, bien que la compétence en la matière ait été transférée à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille.

### **6 ) Prise en charge d'une facture**

Le Conseil Municipal, dans une précédente délibération, avait instauré des clés de répartition afin de payer les factures relatives aux dépenses du chantier de la maison de santé entre 3 budgets, à savoir « maison de santé », « logements sociaux » et « budget général ». Or, une facture de division de parcelle et division en volumes, reçue récemment, concerne exclusivement les logements sociaux. Le Conseil Municipal décide d'affecter cette facture en intégralité dans le budget des logements sociaux.

## 7 ) Atténuation de loyer

Un locataire a souhaité emménager dans le logement de 91 m<sup>2</sup> du bâtiment La Fontaine en juillet 2014, sans attendre le rafraîchissement du logement prévu par la Commune. Le Conseil Municipal décide donc de lui accorder une atténuation de 150 € sur le loyer du mois de septembre et d'en informer l'OPH qui gère l'immeuble.

## 8 ) Modification de statuts

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille comme suit :

- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif
  - contrôles de conception, d'implantation,
  - de réalisation
  - contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien
- compétence « animation des opérations groupées de réhabilitation ».

## 9 ) Membres de la CLECT

Vu le renouvellement des membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, Le Conseil Municipal décide de désigner :

- *Monsieur Alain QUICLET, titulaire*
- *Madame Nicole BOUILLET, suppléante*

Pour représenter la Commune de Voiteur au sein de la CLECT.

## 10 ) Rénovation du mur de la Tour

Après ouverture des plis, le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de rénovation de la façade située place de la Tour à EIFFAGE CONSTRUCTION, mieux-disant, pour le montant de 9 999,20 € HT.

## 11 ) Rapport annuel 2013 du SYDOM du Jura

Monsieur le Maire présente le rapport 2013 du SYDOM. Il ressort de ce rapport qu'il y a une baisse de 2 % des déchets ménagers et assimilés en comparaison avec l'année 2012, avec 187 kg/habitant d'ordures ménagères résiduelles, 62 kg/habitant de « recyclables secs » et 40 kg/habitant de verre, soit 289 kg/habitant au total. Le document intégral est disponible en Mairie.



The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, and a circular official stamp on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VOITEUR' at the top, 'JURA' at the bottom, and the number '39210' in the center. The stamp also features a central emblem depicting a figure holding a staff and a sun, surrounded by a decorative border.